



# COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

## *Conseil communal*

---

### **PROCES-VERBAL**

#### **SEANCE DU 2 DECEMBRE 2004**

Présidence : Mme Marlène MAIRE  
43 membres présents

La Présidente, Mme MAIRE, ouvre la séance à 18h15 et souhaite la bienvenue à tous. Au nom du Conseil, elle salue M. le Syndic et les municipaux. Elle relève la présence de Mme JAN, boursière, de Mlle FOGOZ, secrétaire municipale.

Dans les rangs du public, la Présidente salue et relève la présence de M. A. MONOD, député et de M. L. MARGOT, ancien président de cette assemblée ainsi que les habitants et les nouveaux citoyens venus assister à cette séance.

Elle salue également la presse, représentée ce soir par Mme A.-I. AEBLI pour 24 Heures et M. G. NIPPEL pour le Régional.

M. J. NICOD, préfet, Mme N. LINIGER, MM. Ch. POLIN, J HALDY, députés ainsi que Mme I. GARDIOL, MM. G. FONTANNAZ et R. LERESCHE, présidents des conseils communaux de Pully, Paudex et Epalinges se sont excusés.

#### **1. APPEL**

Présents : 43 membres  
Excusés : 11 membres  
Absents : 1 membre

Les conseillers excusés sont Mmes et MM. BAUER, BOLAY, CASONI, DAVALLE, DELAPLACE, DETRAZ, ENGELI, GLAUSER, JACQUAT, NICOLET et NOVELLI  
M. BOVET est absent.

Avec 43 membres présents, le quorum est atteint. La Présidente déclare la séance ouverte et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

**L'ordre du jour** est accepté.

Le **procès-verbal** est accepté à l'unanimité et des remerciements sont présentés à la secrétaire pour le travail fourni tout au long de l'année par un arrangement de fleurs.

## 2. COMMUNICATION DU BUREAU DU CONSEIL

Mme MAIRE donne les résultats des votations fédérales du 28 novembre 2004 :

774 électeurs sur 1664 inscrits ont fait usage de leur droit d'où une participation moyenne pour les 3 objets fédéraux de 44.5%.

Objet N° 1 : réforme de la péréquation financière

Acceptée par 483 OUI contre 232 non

Objet N° 2 : nouveau régime financier

Accepté par 609 OUI contre 109 non

Objet N° 3 : cellules souches

Accepté par 638 OUI contre 88 non

Les résultats de l'élection complémentaire à la Municipalité (1<sup>er</sup> tour) ont été les suivants :

706 électeurs sur 1911 inscrits pour cette élection communale ont fait usage de leur droit. La participation s'est élevée à 36.9%.

Les résultats obtenus sont les suivants :

Bulletins rentrés	706
Bulletins nuls	6
Bulletins valables	700
Majorité absolue	351

1. Mme Catherine Schiesser a obtenu 307 voix

2. Mme Chantal Dupertuis a séduit 156 électeurs

3. Mme Isabelle Gaillard a récolté 74 voix

4. M. Eric Gerini a obtenu 70 voix

5. M. Alexandre Trumic a glané 49 suffrages.

Il y a eu également 7 voix éparses et 37 bulletins blancs.

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour, un 2<sup>ème</sup> tour sera organisé le 19 décembre 2004. Mmes Schiesser et Dupertuis ainsi que M. Trumic sont candidats.

Deux courriers sont arrivés sur le bureau du Conseil :

Copie de la lettre de M. Serge TIXA du 14 novembre 2004 à M. le Syndic par laquelle il s'excuse de n'avoir pas été présent au conseil du 4 novembre dernier au cours duquel sa demande d'admission à la bourgeoisie a été votée et se dit heureux que celle-ci ait été acceptée et il en remercie le conseil.

Lettre de M. Enrico MONSUTTI datée du 15 novembre 2004 qui fait part de sa démission de la Commission consultative des affaires régionales (CCAR) au 31 décembre 2004, décision due à son élection à la présidence du Conseil communal pour l'année prochaine. Il considère que ces deux mandats ne sont pas compatibles même si cela n'est pas expressément stipulé dans le Règlement du Conseil communal.

Mme MAIRE réitère ses félicitations à M. MONSUTTI pour son élection à la présidence de notre assemblée et se réjouit d'ores et déjà de suivre les débats l'an prochain.

Mme MAIRE a représenté le Conseil aux obsèques de M. Serge MERCANTI, papa de Mme C. SCHIESSER, secrétaire dudit Conseil ainsi qu'aux obsèques de M. Robert JACQUAT, époux de Mme Cl. JACQUAT, conseillère communale. M. R. JACQUAT fut membre du Conseil de 1978 à 1993. Mme MAIRE réitère les sincères condoléances du Conseil aux deux familles et les assure de l'amitié de tous dans ces pénibles moments.

Mme MAIRE, présidente, a eu le plaisir de s'entretenir avec M. le Préfet J. NICOD à l'occasion de la visite préfectorale annuelle effectuée dans notre commune. M. NICOD s'est déclaré satisfait de sa visite, des documents consultés et des investigations qu'il a menées.

Le 29 novembre, Mme MAIRE a assisté, au nom de notre assemblée, au conseil communal de Paudex.

### **3. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE**

M. MUHEIM, Syndic, salue très cordialement l'assemblée au nom de la Municipalité toujours au nombre de 4 en attendant l'élection du 19 décembre prochain.

Le commencement des travaux à la **place de rebroussement TL En Converney** a été ordonné et a eu lieu. L'article de Mme BRISSOT retranscrivant la communication de M. MUHEIM au Conseil du 4 novembre 2004 a fait bondir la partie adverse et a incité l'avocat à demander l'effet suspensif des travaux au Tribunal fédéral. Moralité : « *Un article de presse, presse parfois plus un avocat peu pressé de réagir à un courrier que nous lui avons transmis prestement, et lui indiquant qu'il n'avait pas demandé l'effet suspensif.* ». La Haute Instance a imparti un délai aux différentes parties pour faire valoir leur avis mais sans accorder un effet suspensif provisoire. La décision d'autoriser de continuer la construction de la place de rebroussement en attendant le jugement définitif devrait être connue ces prochains jours.

M. MUHEIM avait fait part lors de la dernière séance du Conseil des préoccupations de la Municipalité concernant l'ordre et le calme. Les parents ont certainement fait diligence en rappelant certaines règles à leur progéniture car depuis tout est rentré dans l'ordre. Qu'ils en soient remerciés ainsi que leurs enfants qui ont bien entendu la leçon. La Municipalité « planche » sur une solution apte à satisfaire le plus grand nombre et qui sera présentée ces prochains mois.

M. le Syndic rappelle les manifestations qui se dérouleront dans notre village pour cette fin d'année.

Vendredi 3 décembre à 19 heures, au local du feu, soirée Téléthon, avec apéritif offert par la Municipalité.

Dimanche 5 décembre dès 10 heures à la Grande Salle : marché artisanal avec des créations d'ici et d'ailleurs.

Samedi 18 décembre en matinée, le Père Noël sera présent sur la place du Village, avec sa soupe et ses sapins.

Dimanche 19 décembre, une fois que les cloches auront sonné, verrée au Carnotzet en l'honneur de la personne élue au sein de la Municipalité.

Mme BRUGHERA annonce que le Conseil d'Etat a adopté le 28 janvier 2004, le **Règlement sur les agences d'assurances sociales** par un regroupement des agences communales d'assurances sociales (ACAS) en agences d'assurances sociales (AAS) ou agences intercommunales d'assurances sociales (AIAS). Ce règlement a été publié dans la Feuille des avis officiels (FAO) du 13 février et transmis aux communes début mars. Il fixe les modalités relatives à la mise en œuvre de la régionalisation des agences communales d'assurances sociales dans le cadre de la Régionalisation de l'action sociale (RAS).

L'art. 6 prévoit que « **les communes confient aux associations RAS la gestion des agences** ».

L'art. 7 fixe les exigences garantissant la professionnalisation des préposés des agences et précise que : « **Chaque agence couvre un bassin de population de l'ordre de 5'000 habitants et que le taux d'activité du préposé doit atteindre 75%** ».

Des règles sont précisées quant à la formation des préposés en matière d'assurances et de régimes sociaux et l'art. 24 fixe des délais, à savoir « **Les agences communales ou intercommunales devront se conformer à l'art. 7 d'ici fin 2004 et seront rattachées à l'association RAS, au plus tard, à fin 2007** ». Le règlement impose que les préposés soient, à terme, des employés de l'association RAS, placée sous l'autorité d'un agent régional rattaché à la RAS. Les agences des communes ou groupes de communes restées indépendantes seront donc rattachées à la région au plus tard, au 31 décembre 2007. Un certain nombre de communes ont choisi de confier leur ACAS à la RAS dès le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Par contre, la commune de Pully a pris la décision de rester indépendante jusqu'au 31.12.2007 et la commune de Paudex a décidé de confier son agence à celle de Pully.

Votre Municipalité, sur la base de renseignements reçus de la RAS, a décidé de se rattacher, jusqu'au 31 décembre 2007, à l'agence de Pully car la réglementation en vigueur ne nous permet pas de rester indépendant, n'ayant pas 5'000 habitants. Des raisons de proximité et de communication ont motivé cette décision car en restant liée directement à la RAS, la population de Belmont aurait dû être dirigée vers les agences d'Epalinges ou de Savigny. Une convention liant les communes de Pully, Paudex et Belmont est en cours d'élaboration et le Conseil sera tenu informé de sa signature par les trois communes. Les coûts, assumés par les communes mais pour lesquels une indemnité de la Caisse cantonale de compensation AVS à Clarens (CCAVS) de Fr. 3'214.00 nous était versée, seront indiscutablement plus élevés. Un montant de Fr. 18.--/habitant sera facturé par la Commune de Pully, ce qui représentera environ Fr. 50'000.--. Jusqu'à ce jour, notre commune n'avait pas participé aux coûts d'un agent régional car nous dépendions directement et sans frais de la CCAVS de Clarens. Il est à relever que les régionalisations imposées par le Conseil d'Etat impliquent des coûts supplémentaires pour presque toutes les communes.

M. MICHELET informe que le montant final des travaux pour **les modérateurs de trafic à la route d'Arnier** s'élèvent à Fr. 38'692.05, soit une économie de Fr. 5'309.95 sur le crédit du préavis N° 01/2004 accordé par le Conseil.

Lors de la séance du Conseil du 4 novembre 2004, Mme PINTO avait émis le souhait que le ramassage du papier soit intensifié. M. MICHELET a le plaisir d'annoncer que la Municipalité a décidé de porter la fréquence de ramassage à deux fois par mois. Cette décision ne supprime pas l'étude plus générale qui sera menée pour la gestion des déchets.

M. MOSER n'a pas de communication.

#### **4. COMMUNICATIONS DE LA CCU**

M. JAN, président, informe le Conseil qu'il n'a pas de communication.

#### **5. COMMUNICATIONS DE LA CCAR**

M. JEANNERET, en l'absence de la Présidente Mme ENGELI, annonce que la CCAR n'a pas d'information à communiquer.

6. Préavis municipal N° 10/2004

**Budget 2005**

Commission des finances : MM. BOLAY, président, CHIOVENDA, EMERY HENCHOZ, Mme PINTO

M. EMERY fait lecture du rapport de la commission des finances qui annonce un déficit présumé de Fr. 37'300.-- sur une dépense totale de Fr. 14'866'720.-- ce qui est insignifiant.

Il relève que les nouvelles répartitions canton-communes rendent les comparaisons difficiles voire impossibles avec les années précédentes. L'estimation de l'impôt a été faite de manière très prudente dans notre commune. Avec le nouveau système d'imposition postnumerendo, le canton a pris en compte une majoration de 2% des recettes fiscales 2004 car le 70% des taxations définitives pour l'année 2003 a montré des résultats supérieurs aux 8% prévus. Mais il reste 30% de déclarations à contrôler et ces dernières ne sont certainement pas les plus simples. Belmont n'a pas pris ces 2% en compte, prudence oblige, et la commission des finances approuve ce raisonnement. Au cas où les estimations de l'Etat de Vaud seraient exactes, nous aurions alors un excédent de recettes. Si le canton continue de reporter des charges financières sur les communes, ces dernières pourraient mettre l'équilibre de notre budget en péril. La commission des finances a examiné les dépenses budgétisées poste par poste et reconnaît que l'élaboration du budget 2005 a été faite dans le même esprit strict et critique que celui de 2004. Elle estime peu justifié de rabattre des montants minimes car ce budget ne comporte pratiquement que des dépenses absolument indispensables à la bonne marche du ménage communal.

M. EMERY relève que la structure de l'endettement actuel de notre commune est saine. Pas un franc de dette au bilan ne correspond à un investissement durable et le patrimoine financier est très symboliquement valorisé.

La commission des finances encourage la Municipalité à continuer à travailler avec la rigueur adoptée et demande au Conseil de rester vigilant pour tout crédit extrabudgétaire demandé par l'exécutif sans perdre de vue les incidences sur les résultats des exercices futurs.

La commission des finances accepte de maintenir la taxe d'épuration au m<sup>3</sup> à Fr. 1.09 sans changement par rapport à l'année 2004.

Après le passage en revue des divers documents en possession des conseillers, la présidente, Mme MAIRE ouvre la discussion.

M. MOTTIER demande si les travaux reportés au chemin de la Cochène (page 8 du préavis) seront quand même exécutés en 2005.

M. MUHEIM le lui confirme.

La parole n'étant plus demandée, Mme la présidente clôt la discussion et passe au vote.

VOTE : Le budget est accepté à main levée à l'unanimité.

Mme MAIRE remercie la Municipalité, Mme JAN, boursière et la commission des finances pour le travail effectué et rappelle que les communes voisines (Pully, Paudex, Epalinges) proposent toutes un budget présentant un déficit nettement supérieur à celui de Belmont.

7. Préavis municipal N° 11/2004

**Admission d'une candidate à la bourgeoisie de la Commune de Belmont-sur-Lausanne**

Commission d'admission à la bourgeoisie : MM EMERY et MARREL, président

M. MARREL, président, n'a pas de remarque à apporter à ce préavis.

Mme MAIRE, présidente, ouvre la discussion et la parole n'étant pas demandée, on passe au vote.

Résultat :

Bulletin délivrés	42
Bulletins rentrés	42
Bulletins blancs	0
Bulletins nuls	0
Bulletins valables	42
Majorité absolue	22

Mlle Stéphanie KERN obtient la bourgeoisie de Belmont-sur-Lausanne par 42 OUI

**8. ELECTION COMPLEMENTAIRE A LA COMMISSION D'ADMISSION A LA BOURGEOISIE**

A la suite de la démission de Mme VERNET, partie s'établir à Epalinges, il convient de compléter cette commission.

Selon l'art. 41 du Règlement du Conseil, l'élection aura lieu au scrutin de liste à la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour et à la majorité relative au 2<sup>ème</sup> tour. Si le nombre de candidats n'est pas surabondant, l'élection peut avoir lieu par acclamation.

M. MARREL propose M. MEGIAS qui accepte.

En l'absence d'autres propositions, M. MEGIAS est nommé à la Commission d'admission à la bourgeoisie par acclamation.

**9. ELECTION COMPLEMENTAIRE A LA COMMISSION CONSULTATIVE D'URBANISME (CCU)**

Ensuite du décès de M. MUSY, il convient de compléter la CCU comptant 5 membres.

Selon l'art. 41 du Règlement du Conseil, l'élection aura lieu au scrutin de liste à la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour et à la majorité relative au 2<sup>ème</sup> tour. Si le nombre de candidats n'est pas surabondant, l'élection peut avoir lieu par acclamation

M. STURNY propose M. TUCHSCHMID qui accepte.

M. CORDEY propose M. TSCHABOLD qui accepte.

Résultat :

Bulletin délivrés	43
Bulletins rentrés	43
Bulletins blancs	2
Bulletins nuls	0
Bulletins valables	43
Majorité absolue	22

M. TUCHSCHMID est élu par 33 voix et M. TSCHABOLD obtient 8 suffrages.

Mme MAIRE félicite M. TUCHSCHMID de son élection et lui souhaite beaucoup de plaisir dans ses nouvelles fonctions.

## 10. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. ULDRY demande quel est le nombre de nouveaux votants pour les scrutins communaux depuis la mise en place de la nouvelle législation.

M. MUHEIM, syndic, annonce environ 300 votants, chiffre corrigé par Mme MAIRE en 357 électeurs. Environ 20% d'entre eux ont usé de leur droit de vote soit dans la moyenne cantonale de 18-22%

M. MUHEIM, syndic, prend alors congé de M. PERRET-GENTIL, municipal qui a démissionné le 30 octobre 2004. Il rappelle que c'est la deuxième fois que M. PERRET-GENTIL quitte ses fonctions en cours de législature. M. PERRET-GENTIL a été municipal des finances de 1992 à 1996, à *une période où on buvait du blanc à la santé de comptes rouges*. Revenu au sein du Conseil en 1998, il se porte à nouveau candidat à la municipalité en 2001. Elu, il hérite du dicastère des 3P (pompiers, police et protection civile), de la paroisse et des écoles. La mise en place de l'UAPE avec toutes ses procédures administratives impliquant la commune, le voisinage, le canton et ses différents services ainsi que des discussions avec la Berne fédérale est un dossier qui marquera le 2<sup>ème</sup> passage de M. PERRET-GENTIL à la Municipalité. M. MUHEIM rappelle à M. PERRET-GENTIL que celui-ci avait accepté « d'en prendre » au minimum pour 8 ans, sans libération conditionnelle anticipée mais qu'au bout de mille jours, celui-ci s'éclipse. Un nouveau défi professionnel fait passer M. PERRET-GENTIL de la Haute école de gestion de Lausanne à l'Ecole d'ingénieurs d'Yverdon et l'oblige ainsi à quitter l'exécutif de notre commune. M. PERRET-GENTIL est libéré de son mandat communal sous réserve de la production du rapport de gestion 2004. M. MUHEIM souhaite à notre Tryphon local, Professeur Tournesol et Calimero (son surnom de Municipal des finances) une heureuse retraite politique au profit d'un nouveau défi professionnel.

Avant de quitter définitivement la tribune, Mme MAIRE exprime toute sa gratitude pour le soutien du conseil durant les deux ans qu'elle vient de passer au perchoir. Elle remercie particulièrement les personnes qui l'ont appuyée administrativement ainsi que ses amis et proches qui l'ont encouragée à accepter ce mandat et l'ont soutenue moralement pendant 24 mois. Un merci est aussi adressé aux personnes qui ont éclairé sa route en lui distillant des conseils souvent très avisés. Mme MAIRE remercie tous les membres actuels et anciens de la Municipalité pour l'excellent esprit qui a régné entre l'exécutif et le législatif ainsi que Mlle FOGOZ, secrétaire municipale, remarquablement efficace. Grâce à la confiance de tous, Mme MAIRE relève qu'elle a pu porter, non sans fierté, l'étiquette de 1<sup>ère</sup> citoyenne de Belmont et qu'elle a eu un réel plaisir à servir la communauté.

Elle souhaite à tous une très heureuse année 2005 et souhaite à M. MONSUTTI, son successeur, plein succès dans l'exercice de son mandat. Tous ses vœux l'accompagnent dans sa nouvelle charge.

La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt la séance, il est 19h25.

Pour le Bureau du Conseil communal :  
Marlène MAIRE                      Catherine SCHIESSER  
Présidente    Secrétaire

P.S. : L'ordre du jour est conservé dans un dossier ad hoc